

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1^{er} JUILLET 2021

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Michel CELLIER, Pierre POINSON, William LAFAY, Joao FERREIRA, Nelly DUPUY, , Christian PATURAL, David PALMIER, Peggy DAMAS, Claudine DALIBON et Patricia GATTE

Absente excusée : Natacha BELEZY qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT

Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Réflexion sur les règles de circulation route des pèges

Monsieur le Maire fait part des remarques faites par certains habitants de la route des Pèges. Le croisement des voitures est difficile compte tenu de l'étroitesse de la voie ce qui engendre une fragilisation des accotements. Le passage du car scolaire et des gros engins agricoles sur cette petite voie interroge également. Monsieur le Maire a pris attache auprès du service voirie de LFa qui proposait peut-être une mise en sens unique dans le sens de la montée sur la partie du CD8 au croisement avec la route du jubilé. Monsieur le Maire propose de consulter les habitants concernés pour leur demander leur avis. L'assemblée discute et décide de ne pas modifier le sens de la voie dans un premier temps. Elle demande à Monsieur le Maire d'écrire aux agriculteurs pour les inciter à ne plus circuler sur cette voie.

Mise en sécurité rue de l'église entre la mairie et l'école

De la même façon que pour la route des Pèges, Monsieur le Maire a échangé avec le service voirie de LFa. Le tronçon entre la mairie et le jardin public est très dangereux et de plus en plus nombreux sont les piétons à l'emprunter pour aller à l'école, à l'aire de jeux et au terrain multisports). LFa propose de mettre en place un sens de priorité sur ce tronçon et de limiter le passage à une voiture à la fois avec une largeur de voie à 2.50 m comme la réglementation l'impose. Cette voie serait identifiée le long du mur. En face, le long des maisons, le cheminement piétonnier de 1.40m de large serait délimité par de la peinture et la pose de quelques balises évitant notamment les sorties de garage. De chaque côté du tronçon serait mis en place un passage piéton. Cet aménagement n'engage pas de gros frais pour la collectivité et permet de sécuriser ce tronçon. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de la mettre en place.

Décision sur le dossier terrain Pouilly pour donner suite à réception de l'avis des domaines

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire qui stipule une valeur vénale de la parcelle A 1355 de 238 m² à 1 190 euros.

L'assemblée décide à l'unanimité de proposer d'acheter aux héritiers Pouilly leur parcelle à ce prix. Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal regrettent que ce dossier n'ait pas été réglé quand le terrain avait été donné gracieusement.

En cas d'accord de leurs parts, l'assemblée propose de consulter un cabinet foncier pour établir l'acte administratif.

Devis tracteur, peigne, entretien pelouse du terrain de foot et terrain de tennis

Monsieur le Maire donne la parole à Tonio Ferreira qui présente l'idée qui a émergé de l'association Lignon (foot). En effet il est proposé que les trois communes représentant l'association, c'est-à-dire

Trelins, Boën et Saint Sixte mutualisent l'achat d'un peigne pour scarifier les terrains de foot et aussi permettre le désherbage des accotements voire des allées des cimetières. Cette mutualisation ne peut passer que par la création d'un service commun. Compte tenu des délais très courts, Tonio Ferreira propose que la commune de Trelins achète le matériel en premier lieu et qu'une fois que le service commun sera créé, transférer le matériel au sein du service.

D'autre part, il s'avère que notre tracteur Someca qui était initialement prévu pour tracter le peigne n'est pas le plus approprié. Le plus judicieux serait de le vendre et d'en acheter un autre plus étroit et équipé de pneus gazon. Après consultation, il est proposé d'acheter un tracteur à 5 900 € HT et le peigne à 6 700 euros HT.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité (Tonio Ferreira ne participant pas au vote compte tenu du fait qu'il soit le Président de l'association foot) à condition que les deux autres communes s'engagent en amont à finaliser le service commun avec la commune de Trelins.

Tonio Ferreira présente ensuite un devis de l'entreprise Tissot qui s'élève à 3 098 € HT pour faire un traitement sur le terrain de foot de Trelins avant de passer le peigne. Il s'agit de passer un produit phytosanitaire, de sabler, de décompacter et de regarnir. Après vote à main levée le devis est accepté à 4 voix pour, 3 contre et 7 abstentions (Idem que précédemment Tonio Ferreira ne participe pas au vote).

Monsieur le Maire présente ensuite les devis reçus de l'association du tennis qui sollicite la réparation du terrain de tennis. En effet, depuis quelques années, il est constaté que les dalles au sol se sont déplacées laissant apparaître une différence de niveau au sol au milieu du terrain. Cette différence de niveau est dangereuse pour les joueurs. Le premier devis correspond à une réfection complète du sol et s'élève à 25 530 € HT. Le deuxième devis consiste à une réparation par un ponçage des décalages des dalles, un ragréage des fissures et d'une nouvelle peinture. Il s'élève à 7 714 € HT. L'assemblée décide de demander aux deux entreprises locales un devis de ponçage dans un premier temps. Dans un second temps il est décidé de voir avec le Département le subventionnement d'un nouveau terrain.

Arrêt de car face à la cave coopérative

Monsieur le Maire rappelle que le ramassage scolaire a évolué en novembre 2020 conduisant à la réalisation d'une correspondance entre 2 cars au niveau de l'arrêt de car de la cave coopérative situé le long de la RD8. Le stationnement de ces deux cars sur l'accotement nécessite une sécurisation. LFa a proposé à Mme Gaumond Marie-Thérèse le rachat de sa parcelle qui jouxte mais ce dossier n'a pu aboutir. En conséquence, LFa propose au vu de l'alignement du Département d'élargir l'encoche afin de permettre le stationnement des cars complètement hors chaussée et de permettre aux élèves de cheminer en sécurité lorsqu'ils changent de car. Ces travaux sont estimés à 13 000 € et seront entièrement pris en charge par LFa sauf l'abri bus qui reste à la charge de la commune. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas satisfait et donne lecture du mail qu'il a envoyé à LFa sur lequel il demande le rétablissement du transport des enfants directement jusqu'à la cité scolaire sans passer par cet arrêt. Il argumente notamment sur le fait que les parents ne sont pas rassurés que le car descende la route des pèges (rue étroite, très en pente et à l'ombre rendant le déneigement difficile), que le transfert des élèves le long d'une route classée grande circulation ne sera pas très sécurisé, que les frais engendrés pour LFa et la commune sont importants face à l'économie du transport jusqu'à la cité scolaire (2km) et surtout qu'il n'est pas acté que le prochain prestataire du transport scolaire devra attendre le TIL pour faire le transfert. L'assemblée prend acte de ces éléments et espère que le transport scolaire direct sera rétabli pour la rentrée de septembre.

Don de terrain de M David Palmier le long de la route départementale

David Palmier explique que la bande de terrain engazonnée entre la RD20 et son mur de clôture lui appartient. La commune y a planté des hortensias un massif de rosiers et un massif de fleurs. M Palmier souhaiterait donner cette parcelle à la commune. L'assemblée accepte à l'unanimité (sans M Palmier qui n'a pas pris part au vote) ce don et charge Monsieur le Maire de faire réaliser le

bornage de ce tènement et de confier la rédaction de l'acte administratif à un cabinet foncier. L'assemblée précise qu'il faut régulariser ce genre de situation afin d'éviter justement de nouvelles affaires « Pouilly » pour les prochains conseils municipaux.

Que fait-on des pots de fleurs rue des fontaines gênants la circulation

Monsieur le Maire pose la question. Les élus ne souhaitent pas les enlever mais souhaitent les répartir de façon différente. Nelly Dupuy propose qu'il en soit installé un ou deux prêts de la caisse à verre le long de la route des coteaux afin d'embellir cet accotement. La commission fleurissement va prendre en charge ce dossier.

Deuxième campagne de stérilisation des chats errants

William LAFAY explique qu'il a pris attache auprès de 30 millions d'amis pour aider au financement d'une deuxième campagne de stérilisation des chats errants. L'association est d'accord pour prendre en charge la moitié du prix de stérilisation de 15 chats. Le reste à charge pour la commune sera de 525 €. Cette deuxième et dernière campagne se déroulera sur les hameaux du haut notamment Chorigneux et Montaillard. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition en précisant bien que ce sera la dernière campagne compte tenu des frais pour la commune et demande aux trelois de se montrer vigilants pour éviter l'envahissement de chats.

Compte rendu de la réunion de la commission environnement avec FNE

William LAFAY explique que France Nature Environnement est venu visiter le village afin de nous aider dans la gestion des espaces et de nous établir des fiches de préconisation de gestion sur nos différents lieux. La question à laquelle doit répondre l'assemblée ce soir est de savoir comment elle envisage le devenir du parking à côté de la mairie. Après réflexion il est décidé à l'unanimité de prévoir une végétalisation de la moitié de la surface.

Inscriptions concours de pétanque des élus

Le concours de pétanque des élus est cette année organisé par la ville de Boën-sur-Lignon le samedi 28 août à 14h30 place Moizieux. Il est décidé d'inscrire 2 triplettes.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de la consultation pour l'achat groupé de défibrillateurs lancée par la commune de Pralong et reçue en mairie ce jour. L'assemblée décide de retenir le devis de l'entreprise la moins disante soit Defibril et sollicite l'établissement d'un devis pour l'achat de deux défibrillateurs pour la commune de Trelins (un vers la salle des fêtes et au terrain de foot) afin de demander la subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire annonce que le Département a officiellement décidé le 7 juin 2021 d'accorder à notre commune 20 513 € pour le terrain multisports et l'aire de jeux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Sarmaize sur lequel celle-ci renonce au versement des trois condamnations auxquelles la commune était jusqu'à lors astreinte à payer en vertu des jugements du Tribunal Administratif de 2014 et 2018. L'assemblée la remercie de son retrait.

Agnès Pangaud précise que le petit bulletin municipal est terminé et qu'il sera à distribuer ce weekend dans les boîtes aux lettres treloises.

Christian Patural explique que le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes est toujours en cours et qu'il attend des devis.

William Lafay relance le projet de conseil municipal d'enfants. Il faudra mettre en place une commission et avancer sur ce dossier.

Michel Cellier fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agrée de Trelins. L'ambiance est bonne, ils devraient être 18 chasseurs pour la prochaine saison. Ils étaient 15 chasseurs pour la saison 2020 – 2021. Ils ont fait installer un poêle dans leur local et ont sollicité une subvention auprès du Département qu'ils ont obtenue.

Comme chaque année, l'ACCA demande le remplissage de la cuve d'eau de 1 000 litres à côté de leur local pour septembre.

L'ACCA va également faire une demande à la commune pour l'attribution d'un local pour la chasse au même titre que les autres associations du village, pourvu d'électricité, d'eau et de chauffage à minima. A savoir qu'actuellement la chasse loue un local privé à la croix du treyve à raison d'un loyer annuel de 100 euros.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire clos la séance à 21h40.

Trelins, le 8 juillet 2021.

Alexandre PALMIER, Maire,

